

## CTM exceptionnel du 4 mai 2020

### Intervention de Madame la Ministre de la Transition écologique et solidaire

Mesdames et Messieurs les représentants du personnel, Madame la Secrétaire Générale, Messieurs les directeurs,

Nous faisons face depuis maintenant plusieurs semaines à une pandémie d'envergure mondiale, qui bouleverse profondément nos vies, nos sociétés et nos économies. Alors que nous affrontons l'une des crises les plus graves que notre pays ait connue depuis longtemps, j'ai souhaité, à l'heure où nous préparons la reprise de l'activité de notre pôle ministériel, avoir un échange avec vous :

- d'une part, sur les enjeux importants qui entourent la reprise de l'activité du MTES,
- d'autre part, pour entendre les questions, les inquiétudes et le ressenti des agents dont vous êtes les représentants et y apporter, autant que possible, des réponses.

A titre liminaire, permettez-moi, en ces temps d'épreuve collective, **de saluer, par votre intermédiaire, l'action des femmes et les hommes du ministère de la Transition écologique et solidaire qui assurent leurs missions avec engagement, et contribuent par leur action à faire fonctionner notre pays dans ces circonstances difficiles.** Que ce soit au sein des services d'administration centrale, des services déconcentrés ou des établissements publics sous tutelle, en métropole et en outre-mer, chacune et chacun joue, à son niveau, son rôle au service des Français.

**C'est dans de tels moments que le sens de nos missions apparaît de la façon la plus évidente à nos concitoyens et nous pouvons en être collectivement fiers.** Par leur mobilisation et leur expertise, les fonctionnaires de notre pôle ministériel rendent possible la coordination de l'action des opérateurs de secteurs d'activités vitaux pour nos concitoyens : l'eau, l'énergie, les transports, le logement, l'assainissement et les déchets. Il en est de même pour ceux qui ont permis la continuité des activités essentielles de gestion des ressources humaines ou de gestion budgétaire et

comptable. Enfin, je tiens également à souligner le travail de ceux qui ont assuré la veille opérationnelle et la coordination de la gestion de la crise

**Je voudrais aussi adresser un message de soutien à nos agents confrontés à des situations exceptionnellement difficiles** : je pense notamment à ceux qui sont confinés et confrontés à l'isolement et à la solitude, ainsi qu'à ceux qui sont ou qui ont été malades et ceux dont les proches ont été atteints par le virus.

## **I. Je voudrais évoquer maintenant le plan de reprise de l'activité du ministère**

Je sais combien cette crise génère d'angoisse et de craintes, et **je n'ignore pas combien les conditions de reprise du travail peuvent susciter d'inquiétude et d'interrogations parmi l'ensemble des agents**. Ce CTM est l'occasion pour moi de vous apporter quelques orientations et éclairages indispensables sur le plan ministériel de reprise d'activité, dont j'ai souhaité l'inscription à l'ordre du jour de cette séance.

### **1. Si nos organisations ont fait preuve d'une capacité d'adaptation et d'une résilience remarquables, la prolongation de la situation actuelle présente, à bien des égards, des limites:**

- ✓ **certaines de nos missions essentielles nécessitent, à la longue, une présence sur le terrain sans laquelle des situations à risques se développent ou sont susceptibles d'apparaître** : par exemple, la moindre présence sur le terrain d'inspecteurs de l'environnement peut conduire à une recrudescence des faits de braconnage ; de même, il n'est pas concevable de laisser des installations industrielles susceptibles de présenter des risques pour nos concitoyens et leur environnement sans contrôle ;
- ✓ **en outre, certaines des tâches qui ont pu être mises de côté jusqu'ici ne peuvent le rester durablement sans créer de réelles difficultés par la suite** il en est ainsi des processus de gestion RH, des opérations de maintenance, du suivi des chantiers... ;

**de plus, la reprise progressive des activités du pays nécessite que les services de l'Etat soient au rendez-vous** : je pense notamment à

l'instruction et à la délivrance d'autorisations diverses ou à la présence des agents des DIR pour assurer les interventions de sécurité dans le cadre de la reprise de la circulation routière ;

- ✓ enfin, et c'est un point qui mérite toute notre attention, **la situation de confinement, qui remet souvent en cause le lien avec le collectif de travail, est plus ou moins bien vécue par les agents**, à titre professionnel ou personnel, et peut causer de véritables situations de souffrance.

2. **Le Premier ministre a demandé à chaque ministère d'élaborer un plan de déconfinement interne. Mais plutôt que de « déconfinement », terme qui ne traduit pas, à mon sens, l'ensemble de ce qu'implique ce dispositif, je préfère parler de plan de reprise d'activités.**

Je l'ai dit, nous ne pouvons pas demeurer trop longtemps dans cette situation et toutes nos activités ont vocation à reprendre pleinement. **Mais pas dans n'importe quelles conditions** : la persistance de l'épidémie à ce jour, nous conduit à réfréner la tentation d'un retour trop rapide à nos organisations habituelles. **Reprendre nos missions, ce n'est pas nécessairement revenir à son bureau.** Ce que nous devons élaborer, c'est donc bien un plan de reprise d'activités, qui précise dans quel ordre nous allons le faire, selon quelles modalités et dans quelles conditions.

**L'organisation concrète de la reprise d'activités dépend de nombreux paramètres :**

- ✓ **Les conditions de transports en commun**, notamment dans les villes les plus denses, et les règles qui en régiront l'accès : même si l'offre de transports sera augmentée de manière à éviter des phénomènes de concentration excessive aux heures de pointe, c'est un enjeu majeur pour le Gouvernement. **Nous avons, en la matière, un devoir d'exemplarité, puisque nous sommes le ministère des transports, et nous devons veiller à soulager les opérateurs de transport sans engorger les accès routiers aux villes** : outre le recours à des modes de déplacement alternatifs que nous allons favoriser, notamment le vélo, il est indispensable que nos propres agents ne soient pas en situation de se retrouver en nombre dans les transports aux heures de pointe. **C'est pourquoi je tiens tout particulièrement à ce que le télétravail, lorsqu'il est possible, reste la règle, au moins dans les premières semaines suivant le 11 mai, pour les**

**agents qui travaillent dans les zones les plus denses, comme ceux de La Défense ou des grandes métropoles régionales ;**

- ✓ **La reprise dépendra également des conditions de la réouverture des établissements scolaire et des gardes d'enfants** qui seront offertes à partir du 11 mai, qui sont indispensables pour permettre aux parents de reprendre une activité sous forme présentielle ;
- ✓ **Les consignes sanitaires aussi : il est impératif que nos agents puissent travailler dans les conditions assurant leur sécurité selon les recommandations des autorités de santé.** Outre les gestes d'hygiène que nous connaissons tous, la règle principale est celle de la distanciation sociale, qui se traduit par des contraintes en matière d'organisation des postes de travail, de gestion des espaces communs, des matériels, des véhicules.
- ✓ **Des adaptations territoriales** aux conditions de déconfinement, en fonction de la circulation du virus dans le pays, qui seront laissées à l'initiative des préfets en concertation avec les élus locaux.

**La reprise d'activité va nécessiter de revoir durablement nos modes de travail.**

**Le recours au télétravail a été sans précédent.** Il a nécessité une adaptation, dans des délais extrêmement brefs, de nos organisations, de nos infrastructures et de nos façons de travailler. Je tiens d'ailleurs à remercier les services support qui ont rendu cela possible. Mais je suis consciente que le télétravail prolongé sur plusieurs semaines n'est pas la même chose qu'un télétravail d'un ou deux jours par semaine : il éprouve les équipes, il éprouve les personnes, d'autant plus que, dans le contexte actuel, elles ne sont pas toujours placées dans les meilleures conditions pour travailler de cette façon.

Cela nécessitera donc, à mesure que nous engageons une nouvelle phase **un accompagnement des agents, des managers, mais aussi des collectifs de travail.** C'est d'autant plus important que cette situation a vocation à se poursuivre, et que nous devons capitaliser sur ce que nous aurons appris et travailler davantage sur ce mode de travail à l'avenir. L'accompagnement ne concerne pas seulement les télétravailleurs, mais tous les agents qui voient leurs conditions de travail modifiées dans les circonstances actuelles, sans parler de leurs vies personnelles.

**L'accompagnement des agents me paraît ainsi l'un des enjeux essentiels de la reprise de notre activité.**

**Au-delà de la question de l'organisation du travail, se pose aussi la question des conditions de travail.** Les questions sont nombreuses à ce sujet et souvent très concrètes. Il s'agit de pouvoir répondre à toutes ces interrogations légitimes que se posent nos agents Un principe : les gestes barrière, la distanciation sociale, et, lorsqu'elle risque de ne pas être possible, la protection, notamment par **le masque**. Nous avons veillé, durant la période de confinement où la disponibilité en masques était très réduite, à réserver et à distribuer ceux-ci à nos agents les plus susceptibles d'être exposés. **Dans la phase qui s'ouvre, nous allons nous assurer de pouvoir équiper tous ceux de nos agents qui vont revenir sur le terrain ou au bureau de façon que le masque soit porté dans toutes les situations où la distanciation sociale ne pourrait être respectée.**

Par ailleurs, **pour les missions de terrain, selon les filières métiers, des consignes sanitaires spécifiques devront préciser les conditions d'exercice des missions.** Des fiches métiers seront rédigées à cet effet par la DRH ministérielle, en lien avec les directions métier, comme c'est déjà le cas pour les métiers des DIR et du contrôle des ICPE.

**Ce plan ministériel est avant tout un cadre et un support** : il a vocation à être décliné par chacun des services et établissements publics du ministère sous forme d'un plan propre de reprise d'activités, en fonction des spécificités de chacun : ses missions (selon qu'elles ont été plus ou moins suspendues), leurs conditions d'exercice (selon qu'elles sont exercées en pleine nature, au contact avec le public, ou en bureau), sa localisation (dans une métropole ou dans une zone où les agents n'ont pas besoin de recourir aux transports en commun)....

Je sais que vous avez eu dans cette enceinte des discussions nourries sur les **Plans de continuité d'activité**, et vous avez fait remarquer l'hétérogénéité qui pouvait être observée d'un service à l'autre. **L'objectif du plan ministériel de reprise de l'activité, c'est donc de fournir un cadre de référence**, que chaque service devra décliner en fonction de sa situation en reprenant les principes, la logique et les prescriptions, et les directions métiers s'assureront de la cohérence des plans de reprise d'activité des services déconcentrés et de nos établissements publics sous tutelle avec ces lignes directrices fixées au niveau national.

Compte tenu des circonstances et des conséquences très concrètes que ces plans de reprise d'activités vont avoir pour les agents, je suis très attachée à ce qu'ils fassent l'objet **dans les services et établissements publics d'une concertation avec les représentants du personnel et d'un avis des comités techniques compétents.**

Le Secrétariat général, et en particulier Patrice Guyot, secrétaire général adjoint, pourra répondre à vos questions dans la suite de l'ordre du jour concernant les éléments de méthode retenus dans l'élaboration du plan ainsi que son contenu détaillé.

### **3. La reprise de nos activités est enfin indispensable pour préparer le plan de relance et plus généralement les suite de cette crise**

**Au-delà du déconfinement, nous devons également tirer les leçons de cette crise ; c'est le sens du plan de transformation que nous avons commencé à élaborer.** La crise sanitaire renforce la prise de conscience des fragilités d'une partie de notre organisation économique et sociale. A l'image de la crise sanitaire actuelle, la crise climatique qui menace si nous n'agissons pas désorganisera profondément et durablement la continuité de la vie économique et sociale.

Au sortir de cette phase inédite de confinement, **l'enjeu essentiel est celui de la résilience et notre plan devra en porter la marque. En outre, le ministère soutiendra la transformation des modèles des entreprises stratégiques, grâce à la définition d'engagements environnementaux précis et fermes qui seront fixés, entreprise par entreprise, en contrepartie des soutiens publics.**

Enfin, le plan proposé par le Ministère intégrera les discussions en cours :

- Au plan européen avec le Green Deal,
- Au plan national avec les propositions transmises par la convention citoyenne pour le climat.

Le commissaire général au développement durable, Thomas Lesueur, est avec nous pour répondre à toutes vos questions dans la suite de l'ordre du jour.

## **II. Je souhaiterais ensuite évoquer devant vous quelques sujets essentiels qui ont déjà fait l'objet d'échanges, mais sur lesquels je voudrais apporter quelques précisions**

### **1. Celui en premier lieu de l'ordonnance du 15 avril sur les congés des agents**

Comme je vous l'ai indiqué à plusieurs reprises, la crise que nous traversons est d'une exceptionnelle gravité et a conduit pendant la période de confinement à prendre des mesures exceptionnelles. Le retour à la normale va être long et pour relever ce défi immense, nous allons devoir compter sur la mobilisation et l'engagement de tous. C'est pourquoi, le gouvernement a souhaité réguler les congés des agents dans le cadre de cette ordonnance.

Je sais que la prise de 10 jours de congés imposée aux agents qui ont été placés en autorisation spéciale d'absence suscite de votre part de l'incompréhension et une forte opposition. J'ai été particulièrement attentive aux propositions et remarques que vous avez présentées au directeur des ressources humaines dans le cadre du groupe de travail dédié à ce sujet et aux membres de mon cabinet dans le cadre de rencontres bilatérales tenues la semaine dernière.

Je tiens en conséquence, avant la diffusion de la note de gestion qui déclinera l'ordonnance dans les services de notre pôle ministériel, à vous présenter les deux modifications que j'ai souhaité voir apportées au projet d'instruction qui vous avait été soumis :

- J'ai d'abord demandé que la note invite les chefs de service à apporter toutes les corrections nécessaires à la situation des agents dont la réalité du travail fourni pendant le confinement serait en décalage avec leur position administrative. Je pense plus précisément à la situation de certains agents initialement placés en ASA qui auraient été amenés à travailler pendant la période de confinement en télétravail ou sur site. Aussi, il appartiendra au chef de service d'informer par écrit chaque agent placé sous sa responsabilité, de la ou les situation(s) administrative(s) dont il a relevé depuis le début de la période de confinement soit le 16 mars (ASA, télétravail, présentiel...);
- J'ai demandé à ce que soit également précisé que la période de référence pour le dépôt des jours, notamment pour les agents en télétravail, soit bien la fin de

l'état d'urgence sanitaire et non la reprise d'activité, c'est-à-dire conformément au projet de loi présenté samedi en Conseil des Ministres le 23 juillet prochain.

**Concernant ensuite la prime exceptionnelle** dont le Premier Ministre a souhaité la mise en place. Elle sera défiscalisée et désocialisée. Elle vise à apporter une reconnaissance matérielle aux agents publics connaissant une activité particulière durant la période exceptionnelle que notre pays connaît. Cette prime pourra être versée aux agents publics quel que soit leur statut : fonctionnaires ou contractuels.

**Les dispositions exactes de cette prime ne sont toutefois pas encore arrêtées.** J'ai donc demandé à ce que dès qu'elles le seront, elles vous seront présentées et le secrétariat général reviendra vers vous pour une concertation sur les modalités de mise en œuvre au sein de notre pôle ministériel.

**Avant de conclure, je voudrais revenir brièvement également sur l'organisation de la mobilité en 2020.** Vous avez exprimé des inquiétudes sur les difficultés auxquelles pourraient être confrontés les agents qui souhaitent cette année faire une mobilité. Nous en avons pleinement conscience et les avons prises en compte en décalant le plus possible le calendrier du cycle actuel de mobilité tout en veillant à ce que ce report permette les prises de poste au 1<sup>er</sup> septembre dans de bonnes conditions pour tous les agents ayant à effectuer une mobilité géographique. J'ai en outre demandé à la Secrétaire générale de veiller à ce que les chefs de service puissent effectuer un temps de bilan sur les éventuelles difficultés qui auront pu survenir dont il vous sera fait un retour.

Vous aurez l'occasion, dans la suite de l'ordre du jour, d'échanger plus en détail sur ces questions avec le directeur des ressources humaines, Jacques Clément.

\*\*\*\*\*

Pour terminer permettez-moi une nouvelle fois de vous faire part de ma reconnaissance à l'endroit des agents de notre pôle ministériel en cette période. Par leur mobilisation, ils font honneur au service public.

Voilà Mesdames et messieurs les représentant du personnel ce que je tenais à vous dire aujourd'hui. Je vous laisse la parole puis je vous propose de prendre le temps d'un échange à l'issue de vos déclarations.